

## STEF remporte le Prix Innovation RH Cercle Humania 2013 pour son projet « Journées Découverte Métiers »

**STEF a reçu le mercredi 9 octobre le Prix Innovation RH Cercle Humania 2013 pour son projet « Journées Découverte Métiers », dont l'ambition est de confier à chaque salarié les clés de son devenir professionnel.**

Le Cercle Humania propose aux Directeurs des Ressources Humaines des grandes organisations privées et publiques d'être leur carrefour d'échanges et de réflexions. Parallèlement au Grand Prix du DRH devenu Président, le Cercle Humania a récompensé des initiatives en termes de RH et RSE. L'objectif est de donner une visibilité à des exemples concrets, à des démarches qui se sont révélées efficaces sur le terrain.

**Pour Gérard Groffe, Directeur des Ressources Humaines de STEF :** « *Le Prix Innovation RH Cercle Humania vient récompenser une démarche globale en matière d'emploi des personnes en situation de handicap, un axe important de la politique sociale de STEF depuis 7 ans. Les « Journées Découverte Métiers » présentent deux volets. L'un offensif permettant à un salarié une recherche d'évolution professionnelle par la découverte d'un autre métier que le sien dans une dynamique de développement de carrière. L'autre défensif permettant à un salarié d'anticiper une évolution de sa pathologie l'amenant à chercher une solution plus adaptée. Facteur de cohésion sociale et laboratoire d'expérience, notre objectif à terme est d'en faire un axe de développement en proposant un projet similaire à l'ensemble des collaborateurs du groupe, pour encourager le développement des compétences et la mobilité ».*



Photo de la remise du Prix Innovation RH Cercle Humania 2013, de gauche à droite :

Nicole Notat (Présidente de VIGEO), Jean-Pierre Sancier (Directeur général de STEF), Gérard Groffe (Directeur des ressources humaines de STEF), Francis Lemor (Président de STEF), Muriel Barnéoud (Président-directeur général de DOCAPOST).

### Les « Journées Découverte Métiers »

Dans le cadre de sa mission Diversité et Qualité de Vie au Travail, STEF a proposé à ses salariés reconnus travailleurs handicapés un dispositif innovant : les « Journées Découverte Métiers ». Cette

démarche volontaire permet d'anticiper une éventuelle évolution de l'état de santé du salarié l'amenant à chercher une solution plus adaptée ou une recherche d'évolution professionnelle par la découverte d'un autre métier dans une dynamique de développement de carrière.

Les « Journées Découverte Métiers » se déroulent en plusieurs étapes qui vont d'un bilan professionnel à la découverte du métier choisi avec la mise en place d'un plan d'actions. Pour accompagner les salariés concernés dans les étapes de cette découverte, différents outils ont été créés : affiche, dépliant, passeport, jeu de cartes, mémo parrain...

- Etape 1 : présentation du projet à chaque salarié en situation de handicap par le responsable ressources humaines du site et remise du dépliant. A l'issue de l'entretien, si le salarié est intéressé par le projet, un rendez-vous est pris pour l'entretien de positionnement.
- Etape 2 : réalisation de l'entretien de positionnement par un prestataire externe. L'objectif est de permettre au salarié de faire le point sur sa situation et d'exprimer ses choix sur les métiers à découvrir. A l'issue de l'entretien, le salarié exprime son souhait de poursuivre le projet et de découvrir un métier ou de stopper le projet. S'il souhaite poursuivre, un passeport lui est remis.
- Etape 3 : la Mission Handicap STEF organise la journée de découverte du métier choisi et validé, en lien avec le responsable ressources humaines du salarié et le responsable ressources humaines du site d'accueil. Un parrain est identifié et un mémo lui est remis.
- Etape 4 : au terme de la journée, si le salarié souhaite s'orienter vers le métier découvert, une évaluation des écarts est prévue par un prestataire externe, afin d'évaluer la pertinence de l'orientation. Si besoin, une validation médicale sera demandée au médecin du travail.
- Etape 5 : bilan et proposition de plans d'actions suivant les résultats seront proposés au salarié en lien avec un consultant prestataire externe, le responsable ressources humaines, le parrain si besoin et un pilote de la Mission Handicap STEF.
- Etape 6 : évaluation du dispositif par une équipe pluridisciplinaire.

STEF a sollicité l'AFPA (Association Nationale pour la Formation des Adultes) et l'AFPA Transitions (le partenaire des transitions professionnelles) pour l'accompagner sur ce projet. L'AFPA Transitions a mis à disposition consultants, psychologues du travail qui interviennent au moment de la demande d'engagement dans la démarche par le salarié. Le psychologue se déplace sur site et fait le point avec le salarié sur son parcours. Il valide ensuite le déclenchement de la démarche les « Journées Découverte Métiers ». Il intervient de nouveau en aval du processus, lorsque le salarié a découvert un métier et que celui-ci correspond à ses attentes. L'expertise de l'AFPA Transitions a été importante pour la fluidité des procédures.

Le projet a démarré en mai 2012 et depuis, 70 personnes se sont engagées dans la démarche. A fin mai 2013 :

- 10 personnes ont choisi d'exercer un nouveau métier au sein du groupe
- 11 personnes ont choisi de suivre une formation (externe / interne)
- 13 personnes ont choisi de réaliser un bilan professionnel
- 10 personnes ont décidé de continuer à exercer leur métier
- 26 personnes sont toujours engagées dans la démarche

---

**L'emploi et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés :  
un axe important de la politique sociale de STEF depuis 7 ans**

---

- Le premier accord en faveur des personnes handicapées a été signé en 2006, puis renouvelé en 2010 et en 2013. Il s'applique à toutes les entités du Groupe France. Il permet ainsi de faire bénéficier toutes les structures, y compris celles de moins de 20 salariés (habituellement exclues du champ d'application de la loi), des aides et des dispositifs d'accompagnement.
- En signant ce premier accord triennal (2007-2009), puis en le renouvelant (2010-2012), STEF prenait un certain nombre d'engagements qui réaffirment son volontarisme en la matière : sensibilisation des équipes au handicap, accessibilité des locaux, intégrations des personnes en situation de handicap, maintien des travailleurs handicapés dans l'entreprise...
- Forts du travail accompli depuis fin 2006, le 9 janvier 2013, un nouvel accord triennal (2013-2015) a été signé avec les organisations syndicales représentatives.

### **Quelques chiffres clés**

- Avant la signature du 1<sup>er</sup> accord, le Groupe dénombrait 277 salariés reconnus travailleurs handicapés (taux d'emploi de travailleurs handicapés = 2,78%). Au 31/12/2012, le Groupe en emploie 572 (taux d'emploi de travailleurs handicapés = 4,53%).
- A fin 2012, 23 sites dépassent l'obligation d'emploi de 6% (contre 9 avant le 1<sup>er</sup> accord).
- Le nombre de site à taux 0% (aucune action en faveur des travailleurs handicapés) est passé de 35 avant accord à 1.
- Lors de l'accord 2010-2012, 74 salariés ont bénéficié d'aménagements de postes en vue de leur maintien dans l'emploi.

### **Cinq axes principaux ont été retenus pour l'accord 2013-2015**

- Poursuite du recrutement et de l'intégration des personnes handicapées : 75 embauches prévisionnelles en CDD et CDI sur 2013-2015.
- Maintien dans l'emploi (adaptation de poste).
- Mesures sociales spécifiques : absences rémunérées, dispositif de sécurisation des parcours.
- Mise en place de référents handicap qui seront relais sur les sites.
- Poursuite des actions de sensibilisation et d'information des équipes

### **Exemples de concrétisation d'actions**

- Création de la Mission Handicap, équipe dédiée au respect des engagements pris et à leurs développement.
- Création du poste de chargé de recrutement et d'intégration dédié exclusivement aux travailleurs handicapés.
- Mise en place de relais handicap locaux et des référents handicap qui se réunissent régulièrement pour aider au développement d'une politique d'emploi en faveur des travailleurs handicapés au sein de chaque site.
- Réalisation de diagnostics conseils sur une trentaine de sites.

- Aménagement de véhicules : 6 salariés ont bénéficié de l'ajout d'un levier de frein au volant ou d'une boîte automatique pour compenser leur handicap.
- Mise en place du projet les « Journées Découverte Métiers » permettant à chaque salarié en situation de handicap de découvrir un autre métier du Groupe.

---

## **A propos de STEF**

---

STEF est le spécialiste européen de la logistique du froid pour tous les produits agroalimentaires et thermosensibles. Notre mission est de créer un lien sécurisé entre l'industriel et les points de vente. Le groupe exerce et conjugue tous les métiers du transport, de la logistique et des systèmes d'information pour tous les flux sous température contrôlée (-25°C / +18°C). Le groupe est présent dans 8 pays européens (Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suisse) et en Tunisie. Il s'appuie sur 14 500 collaborateurs et des moyens techniques spécifiques : 216 plates-formes ou entrepôts et plus de 4 000 ensembles routiers dont la moitié est détenue en propre. STEF a réalisé au 31 décembre 2012 un chiffre d'affaires de 2 502,3 M€.

Pour en savoir plus, visitez le site [www.stef.com](http://www.stef.com)

Contact presse : Catherine MARIE - Tél. : + 33 (0)1 40 74 29 64 - + 33 (0) 6 35 23 10 88